

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 740

présenté par
M. Le Déaut-----
ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Elle assure la croissance sans compromettre les besoins des générations futures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de concilier écologie et économie, et de permettre une croissance respectueuse de l'environnement. Des experts ont indiqué que l'amélioration de l'efficacité des logements, les investissements dans l'éolien, l'installation de pompes à chaleur, le développement de la filière bois-énergie, l'exploitation de la biomasse, le développement du solaire thermique pouvaient générer 450 000 emplois en 5 ans.